

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2014

---

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CD306

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 66

Supprimer l'alinéa 8.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions visées par cette demande d'habilitation ont été intégrées dans le projet de loi pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (article 41) lors de son examen par le Sénat en première lecture, elle n'a donc plus lieu d'être.